

**VŒU DU CA EXTRAORDINAIRE  
DU COLLEGE VOLTAIRE  
(SANNOIS)**

Au vu de l'ensemble des informations données par le président de la séance extraordinaire, l'ensemble des élus au Conseil d'Administration rejette la proposition émise de « collège durable » pour les années prochaines.

Les différents points présentés apportent confusion et amalgame entre les projets du Conseil général et la mission de service public du collège Voltaire.

Le premier point concerne le départ de personnels ATOS et leur remplacement par une société privée pour effectuer le nettoyage, le ménage et la vaisselle. D'ailleurs les agents concernés ne souhaitent pas quitter l'établissement.

Les parents et la communauté éducative du collège tiennent à conserver ce personnel pour son efficacité irréprochable, son implication et sa présence auprès des élèves.

D'autres établissements ont testé ce projet, mais aucun audit n'a révélé une réelle amélioration financière et qualitative.

Le second point concerne la perspective d'un « collège durable ».  
Est-ce à dire que le collège n'a pas vocation à durer sans ce projet ?

Les élus au CA souhaitent un service public de qualité, garant du bon fonctionnement de notre collège.

Par conséquent, ils ne sauraient valider de tels projets.

Ils affirment donc le rejet de ce projet de « Collège durable ».

Le 15/05/2014.

Signature des membres élus du CA.